

Contre-ingérence économique en France

Note de synthèse

Mars 2024

Résumé exécutif

Malgré un dispositif de contre-ingérence économique renforcé, la France continue d'être une cible de choix pour plusieurs entités concurrentes. En effet, le renforcement administratif, doctrinal et juridique de ce dispositif, ainsi que le missionnement de plusieurs entités étatiques sur le sujet, ont permis à la France de mieux se protéger face aux menaces pesant sur son économie. Plusieurs "petites victoires" ont été remportées : les actions des organes de l'État permettent régulièrement de défendre la souveraineté française, comme en témoignent le sauvetage des entreprises stratégiques Exosens et Segault. De plus, les actions de sensibilisation ont permis une prise de conscience collective, que ce soit dans le monde de la recherche, de l'entreprise ou au sein des sphères académiques et politiques.

Cependant, les moyens et méthodes mis en œuvre pour faire face aux atteintes à la sécurité économique française ne semblent pas suffisants. En effet, on peut relever plusieurs vulnérabilités au sein de la stratégie française. Les limites structurelles du dispositif français concernent le manque de moyens, d'adaptation, de réactivité et de coordination entre les différents acteurs. Ces faiblesses sont induites par le manque d'une vision stratégique définie au plus haut niveau de l'État et notamment causées par une certaine méconnaissance des acteurs concernés. Autre faiblesse : la réticence de certains acteurs privés, tels que les centres de recherche, face à la sensibilisation aux enjeux de souveraineté. De plus, ces vulnérabilités sont accentuées par une menace protéiforme et évolutive. En effet, la multiplication des modes opératoires et des ingérences extérieures met à rude épreuve le système français de contre-ingérence économique. Pour pallier ces vulnérabilités et faire face à la menace, il est nécessaire d'adapter ce système en poursuivant les efforts déjà entrepris, et en intégrant de nouvelles pratiques.

SOMMAIRE

Introduction

- I. La stratégie française de contre-ingérence économique**
 - A. Une multitude d'acteurs
 - B. Un renforcement doctrinal, juridique et administratif
 - C. Plusieurs "petites victoires"

- II. Le dispositif français de contre-ingérence économique face aux enjeux contemporains**
 - A. Les vulnérabilités du dispositif
 - B. Des défis de plus en plus importants
 - C. La nécessité de s'adapter

Bibliographie

Annexes

Introduction

“Prévenir les ingérences étrangères en France”. C’est sous cet intitulé que se présente la loi adoptée le 25 juillet 2024. Portée par la majorité présidentielle, cette proposition fait suite au rapport de la commission d’enquête sur les ingérences étrangères rendu public le 8 juin 2023 et au rapport de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) du 2 novembre de la même année (annexe 1). Ces deux derniers insistent sur les faiblesses de la France et sa difficulté à se prémunir d’une menace “devenue protéiforme, omniprésente et durable”.

Attaques informationnelles, cyber-menaces ou encore manipulation politique, plusieurs menaces pesant sur la France sont évoquées, et notamment la question de l’ingérence économique. Souvent oubliées dans le champ médiatique, les attaques visant l’économie française sont fréquentes et de multiples origines. En effet, il peut s’agir de compétiteurs stratégiques “officiels” de la France tels que la Chine ou la Russie (annexe 2), mais également de puissances concurrentes officiellement “alliées” telles que les États-Unis, l’Allemagne ou le Royaume-Uni. De plus, cette ingérence peut prendre plusieurs formes : déstabilisation d’une entreprise par une attaque réputationnelle, espionnage industriel, cyberattaques, pillage de propriété intellectuelle, subventions déloyales...

Pour faire face à cette menace, la France s’est progressivement adaptée et déploie depuis plusieurs années un ensemble de mesures visant à protéger son économie. Aujourd’hui, ces mesures de contre-ingérence se regroupent autour du concept de sécurité économique, qui a pour but la protection, face aux menaces étrangères, des actifs matériels et immatériels, stratégiques pour l’économie française. Cela inclut plusieurs domaines stratégiques liés aux technologies, à l’énergie, à la défense ou encore aux transports. L’apparition de ces mesures et l’adaptation de l’État français sont la conséquence de la prise de conscience de la sphère politique aux enjeux de souveraineté.

Le monde académique a fortement participé à cette prise de conscience. C’est notamment le cas des travaux de Christian Harbulot, aujourd’hui directeur de l’École de Guerre économique (EGE). Il a notamment participé à la rédaction du rapport Martre en 1994, intitulé “pour une politique de sécurité industrielle de la France” (annexe 1). Ce texte marque le début d’un renforcement de l’État face à l’ingérence économique. Il est réaffirmé en 2004 avec le rapport sur la stratégie de sécurité économique nationale (annexe 1), rédigé par le député Bernard Carayon. Néanmoins, la France est toujours victime d’offensives de pays et puissances extérieures. En 2023, le ministère de l’Economie a recensé plus de 900 attaques contre des entreprises françaises, un chiffre en hausse de 150 % sur quatre ans. Alors que les défis sont de plus en plus importants, le dispositif actuel de contre-ingérence économique semble limité.

I. La stratégie française de contre-ingérence économique

On constate une réelle montée en puissance de la stratégie française sur le plan administratif, doctrinal et juridique. En effet, l'action de la multitude d'acteurs impliqués a permis d'obtenir plusieurs "petites victoires".

A. Une multitude d'acteurs

Pour répondre aux recommandations portées par le rapport Martre, plusieurs acteurs de l'État se sont saisis de la question de l'ingérence économique.

C'est notamment le cas pour les services de renseignement. Les principaux contributeurs au renseignement d'intérêt économique sont la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Alors que la DGSE se concentre d'avantage sur la défense des intérêts français à l'étranger, la DGSI est le service "chef de file" en matière de contre-ingérence. Rattaché au ministère de l'Intérieur, le service de renseignement dispose d'une sous-direction dédiée, la sous-direction K. Outre les missions de renseignement classique, la sous-direction a pour rôle de sensibiliser et d'accompagner les entreprises stratégiques françaises sur les enjeux de sécurité économique, tout en entravant les tentatives d'ingérence.

Autre service de renseignement du premier cercle (annexe 3), la Direction du renseignement de la sécurité et de la défense (DRSD) a pour mission la contre-ingérence économique au sein du ministère des Armées. Dans ce cadre, le service a pour objectif de déceler et neutraliser les menaces pesant sur la sécurité économique et le "potentiel scientifique et technique de la Nation". Son périmètre d'action s'applique aux entreprises et établissements de recherche de la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

D'autres services de renseignement, dans le cadre de leurs missions, participent indirectement à la stratégie de contre-ingérence économique française. C'est notamment le cas de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), qui dans le cadre de ses missions, collecte une importante quantité de renseignement en matière économique. Le service est notamment actif dans le domaine de la lutte contre les violations des droits de propriété intellectuelle. Autre exemple dépendant du ministère de l'Economie, Tracfin, spécialisé dans le renseignement financier, est fréquemment sollicité. Membres du second cercle du renseignement (annexe 4), le Service central du renseignement territorial (SCRT) et la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la Gendarmerie nationale contribuent également à prévenir les atteintes à la sécurité économique.

Outre les services de renseignement, d'autres acteurs publics participent au dispositif français. Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE), dépendant de la Direction générale des entreprises, élabore, propose et assure la politique publique de sécurité économique de la France. Le service a pour mission de protéger les informations stratégiques des entreprises françaises et d'informer les autorités sur les entités présentant un intérêt ou représentant une menace. Le SISSE accompagne et conseille les entreprises.

D'autres entités étatiques contribuent ponctuellement à la sécurité économique. Bien que le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ait perdu son rôle de coordination, il reste impliqué dans cette politique, notamment en protégeant les intérêts vitaux et en contrôlant les exportations d'armements. De même, la Direction générale de l'Armement assure la protection économique de la base industrielle de défense, tandis que la direction générale du Trésor surveille les investissements étrangers en France (annexe 1).

B. Un renforcement doctrinal, juridique et administratif

Outre un important nombre d'acteurs impliqués, la stratégie française de contre-ingérence économique s'est fortement renforcée ces dernières années. Les avancées réalisées s'inscrivent dans la continuité des recommandations du rapport Martre. Celles-ci concernent notamment l'amélioration de la coopération entre les secteurs privés et publics, la diffusion de la pratique d'intelligence économique, le renforcement des capacités de renseignement économique et la mobilisation du monde académique.

Ainsi, les organes de l'État ont progressivement intégré l'intelligence économique et ses pratiques à leur fonctionnement. L'intelligence économique est un ensemble de pratiques visant à collecter, analyser et exploiter des informations stratégiques pour protéger et promouvoir les intérêts économiques d'un pays. Dans les rapports Martre et Carayon, il est présenté comme un outil au service de la souveraineté française. Sur le plan de la doctrine, l'apparition de l'intelligence économique marque le début d'une vision plus conflictuelle des rapports de force dans le monde économique et l'émergence du concept de "guerre économique". Outre l'intégration de ces méthodes par de nombreux acteurs étatiques, notamment à l'échelle territoriale, la coopération des secteurs publics et privés a permis de diffuser ces méthodes au sein des domaines de l'entreprise et de la recherche.

Sur le plan administratif, plusieurs avancées ont permis de renforcer la contre-ingérence économique. Les moyens de plusieurs acteurs du domaine ont été renforcés. C'est notamment le cas pour les capacités de renseignement économique. On constate notamment un tournant en juillet 2019, avec la parution de la stratégie nationale du renseignement (annexe 1) qui place le renseignement économique comme l'un des enjeux prioritaires. Suite à la parution de ce document, les services de renseignement sont montés en puissance dans le domaine en allouant plus de moyens et d'effectifs. Le 12 décembre dernier, le préfet Pascal Mailhos, coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), affirmait que *"près de 25 % de la production des services de renseignement concerne la protection de nos intérêts économiques"*.

Le renforcement administratif du dispositif français s'illustre également par l'apparition de nouvelles structures au service de la sécurité économique. Outre la création du SISSE en 2016, plusieurs organes ont été créés après l'élection présidentielle de 2017. On peut citer en exemple la création d'un conseil de défense économique associant le Premier ministre et les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Economie. Ce conseil s'appuie notamment sur les travaux du Comité d'organisation du renseignement d'intérêt économique (Corie). Ce comité rassemble mensuellement plusieurs représentants des services du premier et du deuxième cercle. Autre exemple : la mise en place du dispositif Cerbère en fin d'année 2015, par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie. Ce dispositif a pour

objectif d'entraver les offensives de l'entreprise chinoise des télécoms, Huawei, en impliquant six ministères et tous les services de renseignement du premier cercle.

Parallèlement au renforcement administratif, la stratégie française de contre-ingérence économique s'appuie sur un cadre juridique amélioré. Les évolutions légales en ce sens sont nombreuses depuis la parution du rapport Martre. On peut notamment citer la loi sur le secret des affaires de 2018 ayant pour objectif la protection des informations sensibles des entreprises. Autre avancée juridique majeure au service de l'administration : la loi Pacte de 2019. Celle-ci permet de renforcer le contrôle des investissements étrangers en France et étend les motifs de refus, tout en consolidant les pouvoirs de sanction.

La tendance se maintient pour ce renforcement du dispositif de contre-ingérence économique. En effet, le 26 mars dernier a été débattue à l'Assemblée nationale une proposition de loi concernant la prévention d'ingérences en France. Le texte prévoit notamment le renforcement des capacités des organes de l'État par l'usage de la surveillance algorithmique ou du gel des avoirs.

C. Plusieurs "petites victoires"

Le renforcement des organes de l'État a permis l'obtention de plusieurs résultats encourageants pour la contre-ingérence française.

Les actions de sensibilisation des différents organes publics vis-à-vis du secteur privé ont permis de renforcer la sécurité de nombreuses entreprises françaises. En effet, une certaine synergie s'est créée entre le secteur public et le secteur privé afin de protéger les intérêts stratégiques. Ainsi, les acteurs du secteur privé, qu'ils soient issus du monde de l'entreprise ou de la recherche, sont devenus des acteurs à part entière de la contre-ingérence économique. C'est particulièrement vrai pour les grandes entreprises françaises qui ont soit intégré des structures d'intelligence économique, soit sous-traitent à des cabinets spécialisés. Il faut ici souligner la montée en puissance des cabinets d'intelligence économique en France. L'exemple le plus parlant est l'Agence pour la diffusion de l'information technologique, ADIT, qui est devenue leader européen en la matière. Lors du scandale Wirecard, le cabinet a notamment permis à plusieurs entreprises françaises de protéger leurs intérêts économiques malgré leurs liens avec la banque en ligne allemande.

Les entreprises et centres de recherche ne sont pas les seuls bénéficiaires des opérations de sensibilisation de la part des acteurs publics. En effet, les sphères politique et universitaire sont de plus en plus conscientes et soucieuses des enjeux de sécurité économique. Outre l'action des agents de l'État, cette prise de conscience collective est permise par plusieurs acteurs du monde académique. On peut ici citer les travaux des pionniers de l'intelligence économique que sont Christian Harbulot, Nicolas Moinet ou encore Alain Juillet.

Par ailleurs, les actions des acteurs publics permettent régulièrement d'empêcher des offensives sur la souveraineté française. Acteur de premier plan, le SISSE réalise chaque année plusieurs actions d'entrave d'ingérence extérieure visant des entreprises ou centres de recherche. Cependant, ces actions, tout comme celles des services de renseignement, sont secrètes et font rarement l'objet de déclarations publiques. Certains cas font tout de même l'objet d'une couverture médiatique. Par exemple, en 2017, le service est intervenu pour

empêcher la conclusion d'un partenariat entre l'université Paris-Saclay et l'entreprise publique chinoise TusHolding. Cette dernière est très proche de l'université Tsinghua, établissement de formation des cadres du Parti communiste chinois, dont l'actuel chef d'État Xi Jinping. D'autres exemples plus récents peuvent être cités. Les sauvetages concernant les entreprises stratégiques Segault en 2023 et Photonis en 2020 ont permis de maintenir la souveraineté française en matière de tuyauterie nucléaire et de technologies optroniques.

Mensuellement, la DGSi publie un "Flash Ingérence" dans lequel sont relatés plusieurs cas d'attaques sur le patrimoine économique et scientifique français. On y retrouve de nombreuses interventions du service qui permettent de déjouer ces attaques. Par exemple, en février dernier, on apprend dans le 100ème numéro de "Flash Ingérence" que l'action du service de renseignement a permis d'entraver une tentative d'espionnage économique à l'encontre d'une scientifique française.

II. Le dispositif français de contre-ingérence économique face aux enjeux contemporains

Malgré la montée en puissance du dispositif de contre-ingérence économique et les "petites victoires" obtenues, la sécurité économique reste menacée face à des défis de plus en plus importants.

A. Les vulnérabilités du dispositif

En effet, la vulnérabilité de l'économie française face aux prédatons étrangères est une réalité préoccupante. En témoignent les nombreuses pertes de souveraineté depuis le début des années 2000. En effet, le choc provoqué par l'affaire Alstom n'a pas empêché d'autres "défaites" plus récentes. Les exemples ne manquent pas : Alcatel, Lafarge ou encore Exxelia. Les raisons de cette vulnérabilité sont multiples.

En 2021, deux rapports pointent plusieurs faiblesses du dispositif français de contre-ingérence : le rapport sénatorial sur les ingérences extra-européennes du député André Gattolin (annexe 1) et le rapport d'alerte de l'Inspection Générale des Finances (IGF) remis au Premier ministre. Les conclusions de ces deux rapports convergent. Les organes de l'État manquent de moyens, de réactivité, d'adaptation et de coordination face à une menace évolutive et protéiforme. À cela s'ajoutent des manquements sur le plan juridique.

En outre, bien que l'intégration de l'intelligence économique au sein de l'administration publique soit devenue une réalité durable, les mesures prises sont principalement défensives. Jusqu'à présent, aucune démarche visant une utilisation offensive des méthodes d'intelligence économique n'a abouti. Cette approche limite donc le dispositif à la capacité d'anticiper et d'entraver la menace.

Ces faiblesses du dispositif français peuvent s'expliquer par l'absence d'une vision stratégique globale et claire sur le long terme, définie au plus haut niveau de l'État. Cela s'explique notamment par un manque de prise de conscience des enjeux d'ingérence économique par les acteurs de la sphère politique.

De plus, les actions de sensibilisation des acteurs publics se heurtent souvent aux réticences du secteur privé. Ces réticences sont souvent dues à la méconnaissance voire le manque d'intérêt concernant les enjeux de souveraineté. Cela est particulièrement vrai pour le monde de la recherche. En effet, la vision de protection du patrimoine immatériel des organes de l'État s'oppose en pratique à la vision académique de partage de la connaissance scientifique liée à la recherche. Dans l'Art de la Guerre économique, Christian Harbulot évoque au chapitre 5 cette question : *“Les ingénieurs et énarques, auxquels on pourrait ajouter les scientifiques, campent sur une vision épurée des confrontations entre puissances”*. De même, les petites et moyennes entreprises (PME), et particulièrement les start-ups, sont peu ou pas conscientes des enjeux d'ingérence économique. Ainsi, elles n'appliquent pas toujours les pratiques d'intelligence économique nécessaire pour la protection d'intérêts stratégiques.

B. Des défis de plus en plus importants

Les limites du dispositif de contre-ingérence économique sont accentuées par des défis de plus en plus importants. En effet, la tendance actuelle montre une augmentation des ingérences étrangères, de plus en plus agressives, et une multiplication des acteurs impliqués.

Ce constat ne concerne pas uniquement le domaine économique, toutes les formes d'ingérence sont concernées par ce phénomène. Ces ingérences visent un large panel de secteurs, allant de la recherche agroalimentaire à l'industrie automobile. Le milieu académique est également touché. En effet, plusieurs affaires font l'état de pratiques d'espionnage dans le monde universitaire au profit de puissances étrangères. On peut citer en exemple l'affaire Valeo. En 2005, plusieurs informations confidentielles de l'équipementier français sont retrouvées chez une étudiante chinoise, en stage à l'usine de Guyancourt dans le cadre de ses études à l'Université Technologique de Compiègne. Un nombre important de messages codés, en provenance de Chine, ont également été retrouvés dans ses boîtes mails. Exemple plus récent : le vol d'informations sensibles de deux laboratoires de recherches de l'Est de la France de la part d'une thésarde chinoise en 2022.

En réponse, les processus de réaction se concentrent souvent sur les pratiques traditionnelles d'ingérence, telles que l'espionnage ou l'extraterritorialité du droit, négligeant parfois les manœuvres indirectes de déstabilisation, de plus en plus utilisées. L'instrumentalisation de militants à des fins de déstabilisation d'une entreprise française voire d'une filière entière est un exemple de ces manœuvres indirectes. Ainsi, un rapport d'alerte publié par l'EGE a mis en lumière le cas de l'ingérence des fondations politiques allemandes et leur rôle dans le sabotage de la filière nucléaire française. Les fondations politiques, étroitement liées au gouvernement allemand, ont ainsi, pendant plusieurs années, instrumentalisé des militants écologiques français afin de conserver l'avantage concurrentiel de l'Allemagne dans le domaine de l'énergie. Cet exemple n'est pas isolé. On peut également citer le financement de l'association militante française L214 par deux fondations américaines finançant des entreprises innovantes dans des projets de viande artificielle.

Ainsi, on constate que les manœuvres indirectes d'ingérence économique sont très souvent liées à l'utilisation de pratiques offensives de guerre de l'information. Campagnes de désinformation, attaques réputationnelles ou encore captation d'informations indirectes, les

menaces extérieures ne cessent de se réinventer. Par exemple, dans une note publiée en janvier dernier, dans un “Flash Ingérence”, la DSGI a rappelé les risques pour les entreprises françaises d'utiliser des services de cabinets d'audit américains en termes de captations d'information. Cette évolution souligne la nécessité d'adapter les stratégies de sécurité économique pour faire face à ces nouvelles formes d'ingérence et de menaces.

C. La nécessité de s'adapter

L'apparition des nouveaux modes opératoires et la multiplication des auteurs d'ingérence et de leurs attaques impliquent un changement de stratégie, mais également de la continuité dans les efforts déjà fournis.

Ainsi, il semble impératif de poursuivre dans les efforts recommandés par les rapports Martre et Carayon. En effet, il semble nécessaire de renforcer le cadre pénal afin de combler les vides juridiques. Cela concerne notamment le renforcement du statut juridique du secret économique, particulièrement dans les milieux de la recherche et de l'université. Par exemple, l'étudiante responsable d'espionnage industriel chez Valeo n'aura passé que 52 jours en détention avant qu'elle ne retourne en Chine. De plus, il est crucial de poursuivre le renforcement des organes de l'État chargés de la lutte contre l'ingérence économique. Cela concerne les services de renseignement cités précédemment mais également le SISSE, qui doit gérer de plus en plus de cas d'alerte. Parallèlement, il est crucial de poursuivre les efforts de sensibilisation dans le secteur privé. Le monde académique et le milieu de la recherche doivent faire l'objet d'une attention particulière au vu de leur retard sur le sujet. En effet, le rapport Carayon de 2004 parlait déjà de “naïveté et déni de réalité” du monde académique. Vingt ans plus tard, le rapport d'information sur les ingérences politiques, économiques et financières de puissances étrangères co-rédigé par les députés Jean-Philippe Tanguy et Constance Le Grip (annexe 1) parle toujours de “nécessaire réveil du monde académique”. Dans le monde de l'entreprise, ces efforts doivent viser les “petites entreprises innovantes”, acteurs de premier plan de la souveraineté économique de demain.

Parallèlement, il est nécessaire d'adapter la stratégie française de contre-ingérence économique aux nouvelles menaces. Pour répondre aux nouvelles menaces, les recommandations du rapport Tanguy-Le Grip et plusieurs travaux académiques appellent à un changement doctrinal profond. Ils recommandent l'adoption d'une approche plus offensive en matière d'intelligence économique. Cette approche offensive a d'ailleurs fait l'objet d'un projet de loi en septembre 2023 par un groupe de sénateurs dirigé par Marie-Noëlle Lienemann pour faire de l'intelligence économique un outil de puissance. De plus, il semble nécessaire de combler certaines faiblesses des services de l'État en matière de guerre de l'information. Bien que certains acteurs soient déjà avertis sur les menaces informationnelles, qu'elles soient cybernétiques ou cognitives, il est nécessaire d'intégrer les menaces économiques à une stratégie de contre-ingérence plus globale.

Toutefois, pour que ces changements doctrinaux soient efficaces et réalisables, une prise de conscience au plus haut niveau de l'État est indispensable. Une approche globale et coordonnée est essentielle pour faire face aux multiples formes d'ingérence auxquelles la France est confrontée.

Bibliographie

Sources académiques :

- BULINGE Franck, MOINET Nicolas, « *L'intelligence économique : un concept, quatre courants* », Sécurité et stratégie, 2013/1 (12), p. 56-64. DOI : 10.3917/sestr.012.0056. URL : <https://www.cairn.info/revue-securite-et-strategie-2013-1-page-56.htm>
- CELESTIN-URBAIN Joffrey, « La politique de sécurité économique de l'État », Constructif, 2021/1 (N° 58), p. 43-46. DOI : 10.3917/const.058.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-constructif-2021-1-page-43.htm>
- Harbulot, C., (2018), *L'Art de la guerre économique : Surveiller, analyser, protéger, influencer*
- Harbulot, C. (2023, août 30). *La Direction générale de la sécurité intérieure et le renseignement d'intérêt économique*. EPGA - École de Pensée sur la Guerre Économique. https://www.epge.fr/la-direction-generale-de-la-securite-interieure-et-le-renseignement-dinteret-economique/#_ftn1
- Harbulot, C., Moinet, N., De Morgny, A. (2023), *Guerre économique : Comment gagner ?* CR 451
- Izambard, A., (2015). *France-Chine, les liaisons dangereuses*. STOCK
- Promotion SIE 26 (2023, 22 décembre). *Rapport d'alerte - Ingérence des fondations politiques allemandes et sabotage de la filière nucléaire française*. Ecole de Guerre Économique. <https://www.egge.fr/actualites/rapport-dalerte-ingerence-des-fondations-politiques-allemandes-et-sabotage-de-la-filiere-nucleaire-francaise>
- Servient, G. (2024, 11 mars). *Les pertes de souveraineté industrielle : cas d'école à la française*. École de guerre économique. <https://www.egge.fr/infoguerre/les-pertes-de-souverainete-industrielle-cas-decole-la-francaise>

Sources officielles :

- Assemblée nationale. Proposition de loi n°2150 - 16e législature - Assemblée nationale. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2150_proposition-loi
- Assemblée nationale. Rapport des offices parlementaires n°1454 - 16e législature - Assemblée nationale. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/dpr/116b1454_rapport-informatio_n
- BAS (P.), Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017, 12 avril 2018, p. 51. <https://www.senat.fr/rap/r17-424/r17-42411.html>

- Charon, P. et Jeangène Vilmer, J.-B., (2021). Rapport - Les opérations d'influence chinoises, un moment machiavélien. IRSEM - Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire.
- Commissariat Général du Plan INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES ENTREPRISES Travaux du groupe présidé par Henri Martre
- DGSI. Protéger notre patrimoine économique et scientifique | Direction Générale de la Sécurité Intérieure. <https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/decouvrir-la-dgsi/nos-missions/protection-economique/protoger-notre-patrimoine-economique-et>
- Direction Générale des Entreprises. La sécurité économique en 28 fiches thématiques | [entreprises.gouv.fr](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/la-securite-economique-28-fiches-thematiques) (s. d.). [entreprises.gouv.fr. https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/la-securite-economique-28-fiches-thematiques](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/la-securite-economique-28-fiches-thematiques)
- DRSD. Découvrez la DRSD | Direction du renseignement et de la sécurité de la défense. <https://www.drds.defense.gouv.fr/>
- Gattolin, A., (2020-2021). Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français et leurs incidences. Sénat.
- Institue for Security and Development Policy, (2015). Made in China 2025
- La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières. (s. d.). Le Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. <http://www.douane.gouv.fr/fiche/la-direction-nationale-du-renseignement-et-des-enquetes-douanieres>
- Le Grip, C. David, J-P, (2023). Rapport de la commission d'enquête relative aux ingérences politiques, économiques et financières de puissances étrangères – États, organisations, entreprises, groupes d'intérêts, personnes privées – visant à influencer ou corrompre des relais d'opinion, des dirigeants ou des partis politiques français, Assemblée nationale
- N 1664 - Rapport d'information sur la stratégie de sécurité économique nationale (M. Bernard Carayon). <https://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i1664.asp>
- Renforcement du contrôle des investissements étrangers en France. Direction Générale du Trésor. (2023, 29 décembre). <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2023/12/29/renforcement-du-controle-des-investissements-etrangers-en-france>
- SISSE. Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse) | [entreprises.gouv.fr. https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/service-de-l-information-strategique-et-de-la-securite-economiques-sisse](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/service-de-l-information-strategique-et-de-la-securite-economiques-sisse)
- Stratégie nationale du renseignement – juillet 2019 | SGDSN. (2019). <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/strategie-nationale-du-renseignement-juillet-2019>

Sources médiatiques :

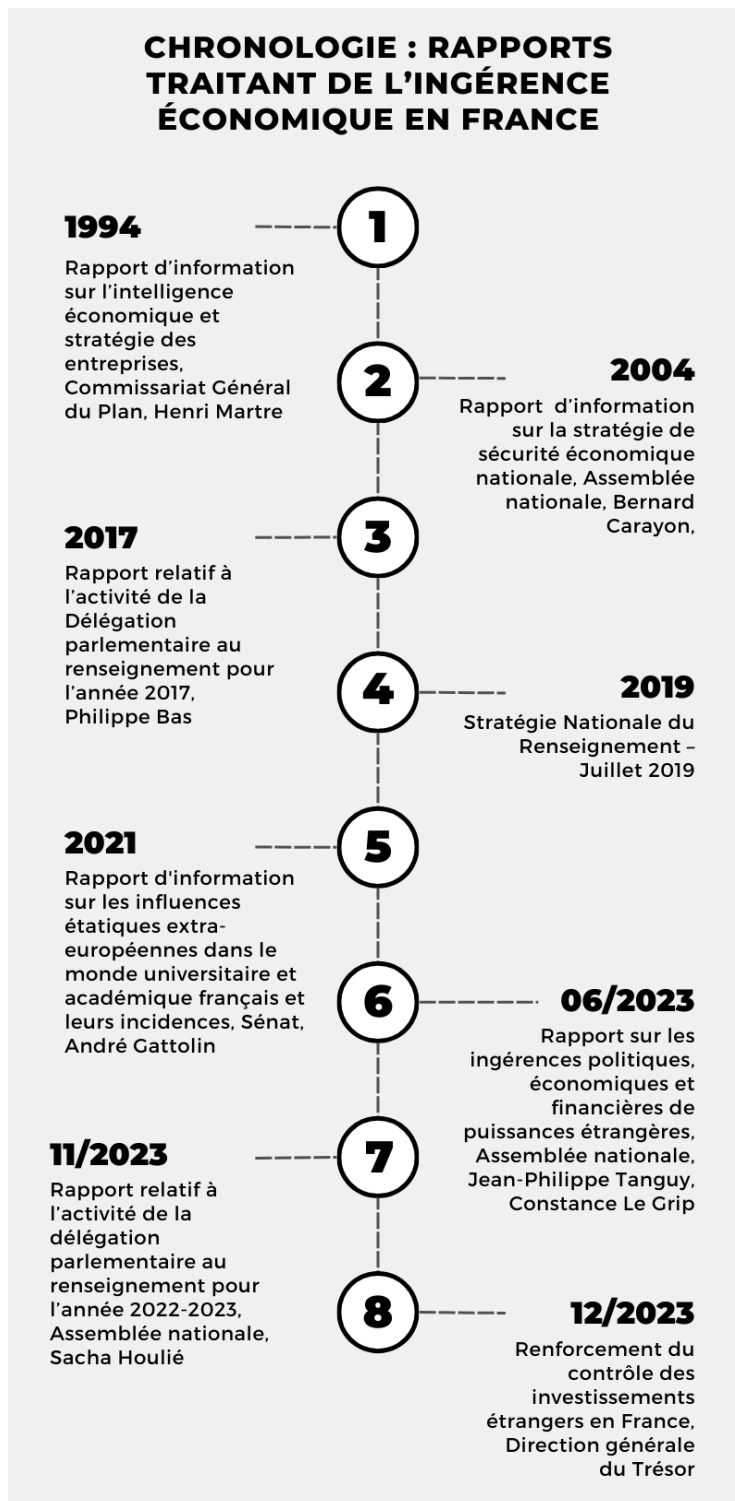
- André, J., (2021). *Comment la Chine pousse ses pions à l'université*. Le Point. Disponible sur : https://www.lepoint.fr/monde/comment-la-chine-pousse-ses-pions-a-l-universite-26-02-2021-2415542_24.php
- Cabirol, M. (2023, 14 novembre). *Sécurité économique : les grands et petits secrets de méthode du très redouté SISSE (5/5)*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/economie/france/securite-economique-5-5-982402.html>
- Cabirol, M. (2023, 16 octobre). *Vers un record de menaces étrangères sur les entreprises françaises en 2023 (1/4)*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/economie/france/vers-un-record-de-menaces-etrangees-sur-les-entreprises-francaises-en-2023-1-4-979878.html>
- Desrumaux, M. (2023, 18 décembre). *Guerre économique : les services de renseignement affichent leur soutien aux entreprises, en attente de plus de moyens*. AEF Info. <https://www.aefinfo.fr/depeche/704433-guerre-economique-les-services-de-renseignement-affichent-leur-soutien-aux-entreprises-en-attente-de-plus-de-moyens>
- Drif, A. (2019, 28 octobre). *Les services de renseignement économique se renforcent en régions*. Les Echos. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/les-services-de-renseignement-economique-se-renforcent-en-regions-1143521>
- Foll, C. L., & Suc, M. (2022, 18 février). *Une étudiante chinoise espionnait des laboratoires français*. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/140222/une-etudiante-chinoise-espionnait-de-s-laboratoires-francais>
- Izambard, A. (2021, 25 octobre). *Ingérences étrangères dans la recherche : pourquoi la DGSI monte au front*. Challenges. https://www.challenges.fr/entreprise/defense/ingerences-etrangees-dans-la-recherche-comment-dgsi-a-change-de-braquet_785913
- Izambard, A. (2022). *Comment l'État accroît ses défenses face à l'espionnage chinois*. Challenges. Disponible sur : https://www.challenges.fr/entreprise/defense/comment-l-etat-accroit-ses-defenses-face-a-l-espionnage-chinois_827529
- Izambard, A., & Bensoussan, D. (2020, 14 avril). *Macron oriente les espions vers le renseignement économique*. Challenges. https://www.challenges.fr/entreprise/defense/macron-oriente-les-espions-vers-le-renseignement-economique_705862
- Izambard, A. et Bensoussan, D., (2022). *Ingérences étrangères dans la recherche : l'Élysée à la manœuvre*. Challenges. Disponible sur : https://www.challenges.fr/education/ingerences-etrangees-dans-la-recherche-l-elysee-a-la-manoeuvre-la-chine-visee_800869
- Laidi, A. (2023, 24 octobre). *L'Entretien de l'intelligence économique - Défendre les entreprises françaises : quelle stratégie face aux menaces croissantes ?* France 24.

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/l-entretien-de-l-intelligence-%C3%A9conomique/20231024-cyberattaques-contre-les-entreprises-fran%C3%A7aises-une-menace-pr%C3%A9occupante>

- Marchal, R. (2023, 2 novembre). *Ingérences étrangères : la délégation parlementaire au renseignement alerte sur une forme de « naïveté » et des « vulnérabilités »*. LCP - Assemblée Nationale.
<https://lcp.fr/actualites/ingerences-etrangeres-la-delegation-parlementaire-au-renseignement-alerte-sur-une-forme>
- Marchal, R. (2023, juin 9). *Ingérences étrangères : La commission d'enquête publique son rapport sur fond de polémique persistante*. LCP - Assemblée Nationale.
<https://lcp.fr/actualites/ingerences-etrangeres-la-commission-d-enquete-publique-son-rapport-sur-fond-de-polemique>
- Rieth, B. (2024, 16 février). *Pillage de données, guerre juridique : l'alerte de la DGSI face aux ingérences économiques américaines*. Marianne.
<https://www.marianne.net/societe/defense/pillage-de-donnees-guerre-juridique-l-alerte-de-la-dgsi-face-aux-ingerences-economiques-americales>
- Rieth, B. (2024, 16 février). *Pillage de données, guerre juridique : l'alerte de la DGSI face aux ingérences économiques américaines*. Marianne.
<https://www.marianne.net/societe/defense/pillage-de-donnees-guerre-juridique-l-alerte-de-la-dgsi-face-aux-ingerences-economiques-americales>
- *Technip : hold-up texan sur un fleuron français*. (2019, 23 avril). L'Express.
https://www.lexpress.fr/economie/technip-hold-up-texan-sur-un-fleuron-francais_2072452.html

Annexes

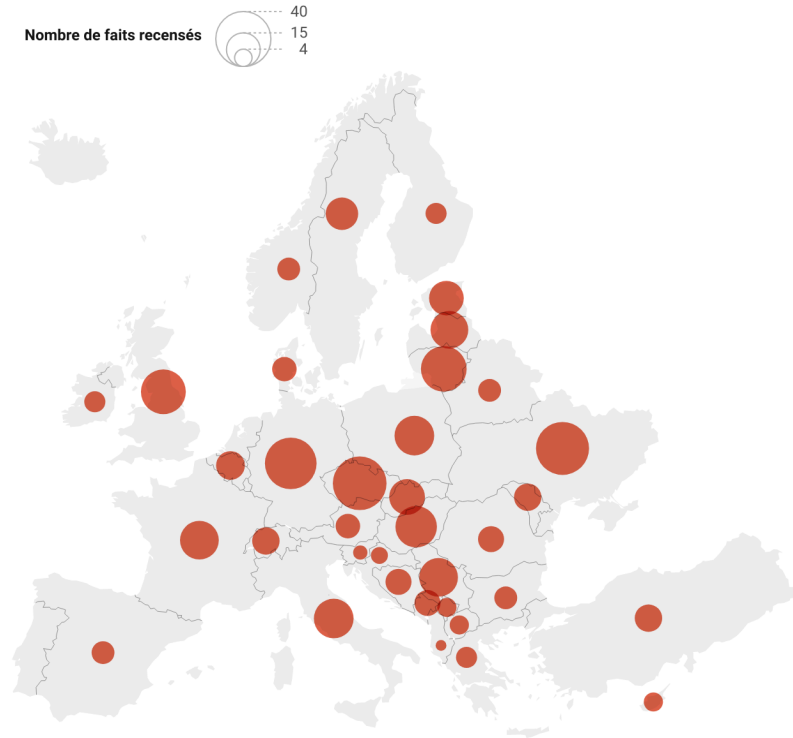
Annexe 1 : chronologie des rapports traitant de l'ingérence économique



Annexe 2 : faits recensés d'ingérences russes et chinoises en Europe

Faits recensés d'ingérence russes et chinoises en Europe depuis le début des années 2000

Les données se fondent sur cinq critères : manipulation de l'information, cyberopérations, finance malveillante, subversion de la société civile et coercition économique. Détails sur chaque point de donnée de la proportion d'ingérences russes et chinoises.



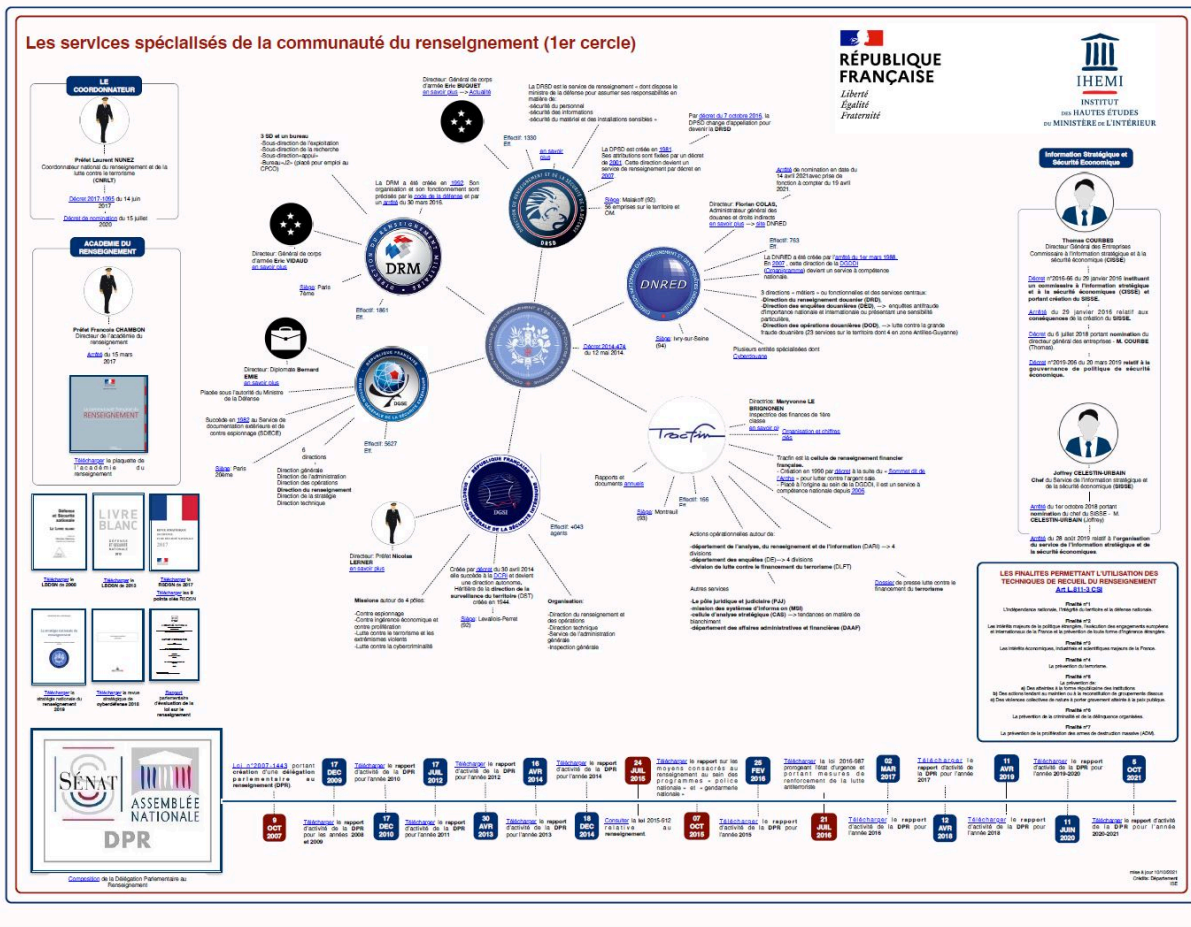
En raison d'un accès difficile à des sources fiables, les données représentées n'incluent que les faits d'ingérence pour lesquels une attribution crédible à des entités liées aux gouvernements russes ou chinois a pu être établie.

Carte: Le Grand Continent • Source: Authoritarian Interference Tracker de Alliance for Securing Democracy (German Marshall Fund of the United States)

Source :

<https://legrandcontinent.eu/fr/2023/11/19/les-faits-dingerence-etrangere-augmentent-en-france-et-en-europe/>

Annexe 3 : le premier cercle des services de renseignement français



Source :

<https://www.spacesecurity.info/cartographie-des-services-specialises-de-la-communaute-du-renseignement-1er-cercle-t-2eme-cercle/>

